

Finabeille Court Terme

FCP MONÉTAIRE EURO

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement**

Date d'agrément COB : **19 Août 1988**

Gestionnaire financier : **Aviva Gestion d'Actifs**

Dépositaire : **Aviva Vie**

Degré de risque : **Insignifiant**

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

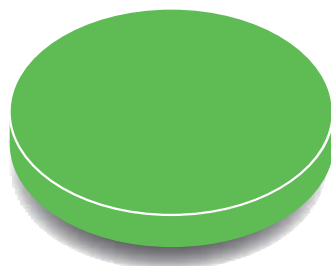
Le portefeuille est exclusivement investi en titres de taux de la zone euro : titres de créances négociables et obligations pouvant être adossés à des opérations de pension ou à des options de vente. Le portefeuille pourra également détenir plus de 5% de son actif en parts ou actions d'OPCVM, sans toutefois dépasser 10%.

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion de Finabeille Court Terme est d'obtenir une évolution régulière de la valeur liquidative proche de l'EONIA.

Durée minimale de placement recommandée : de 3 mois à 2 ans.

RÉPARTITION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2003 :



■ Trésorerie : 100%

Actif net : 291 M€

PERFORMANCES* AU 31/12/03

Durée	Performance	Classement	Quartile
10 ans	45,25%	69^{ème} sur 254	2^{ème}
8 ans	29,36%	92 ^{ème} sur 291	2 ^{ème}
5 ans	17,38%	104 ^{ème} sur 334	2 ^{ème}
3 ans	9,97%	117 ^{ème} sur 366	2 ^{ème}
1 an	2,17%	145 ^{ème} sur 406	2 ^{ème}

(Source Europerformance)

* Les performances passées indiquées ne préjugent en rien des résultats futurs.

FINABELLE COURT TERME

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice :

Le jour de l'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Valeur liquidative d'origine :

100,00 F le 19 août 1988 (15 Euros). Il a été procédé à un regroupement de 100 parts pour 1, le 3 août 1999.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Journalière.

Chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés n'étant pas un vendredi.

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats qui porteront sur un nombre de parts et de dix millièmes de parts sont reçus à tout moment auprès d'Aviva Gestion d'Actifs.

Ils sont centralisés chaque jour à 11 h 30 et sont réalisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Montant minimum de la première souscription : 1 500 Euros.

Commission de souscription maximale :

4% négociable.

Part acquise au FCP : néant.

Commission de rachat maximale :

Néant.

Frais de gestion :

0,40% H.T. maximum de l'actif net, déduction faite des parts d'OPCVM en portefeuille.

Libellé de la devise de comptabilité :

Euro.